

AVIS PUBLIC

DEMANDE(S) DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la (les) demande(s) de dérogation(s) mineure(s) ci-après indiqué(es), et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
Dossier 2024-00033 2115, rue du Belvédère (lot 1 975 614)	D'autoriser, pour une résidence isolée existante, la construction d'un abri d'auto avec une marge avant de 5,75 m au lieu de 6,5 m.
Dossier 2024-00103 500 chemin des Anciens (1300, rue Baudouin) (lots 4 397 329 et 4 397 330)	D'autoriser la construction d'une nouvelle école primaire avec deux stationnements séparés qui auront chacun : <ul style="list-style-type: none">- une (1) seule allée d'accès au premier stationnement au lieu de 4 allées d'accès pour 56 cases ;- une (1) seule allée d'accès au deuxième stationnement au lieu de 2 allées d'accès pour 36 cases ;

Fait à Deux-Montagnes, le 26 mars 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques